

**CULTURE****Implantation du Théâtre des Quartiers d'Ivry, Centre Dramatique National du Val-de-Marne en préfiguration à la Manufacture des Œillets**

Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre

**EXPOSE DES MOTIFS**

Par délibération en date du 22 septembre 2011, un concours d'architecture a été lancé en vue de l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour l'implantation du Théâtre des Quartiers d'Ivry, Centre Dramatique National du Val de Marne en préfiguration à la Manufacture des œillets situé au 25/29 avenue Raspail à Ivry-sur-Seine.

Le concours était un concours restreint sur Niveau Esquisse avec certains éléments de rendus de niveau Avant-Projet Sommaire.

Par délibération en date du 20 Septembre 2012, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement conjoint avec mandataire solidaire composé de l'équipe ROUBERT-RAVAUX-CLEMENT Architectes :

- Architecte : ROUBERT-RAVAUX-CLEMENT ARCHITECTES,
- Scénographe: ARCHITECTURE ET TECHNIQUE,
- Economiste et BET: OTE INGENIERIE,
- BET HQE: OTELIO,
- BET Acoustique: ACOUSTIQUE ET ARCHITECTURES.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 23 octobre 2012 au groupement conjoint ROUBERT-RAVAUX-CLEMENT Architectes (mandataire) / ARCHITECTURE ET TECHNIQUE / OTE INGENIERIE / OTELIO / ACOUSTIQUE ET ARCHITECTURES par la Ville d'Ivry-sur-Seine pour un montant de 1 753 600,00 € HT soit 2 097 305,60 € TTC.

Un avenant n°1 ayant pour objet d'arrêter le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre et l'ajout de missions supplémentaires non prévues a été notifié en date du 14 février 2014, portant le montant du marché à 2 061 698,30 € HT.

**Justification de la passation du présent avenant n°2 :**

Par courrier en date du 28 novembre 2016, la société ROUBERT-RAVAUX-CLEMENT Architectes, a informé la ville de la fermeture de l'entreprise individuelle Acoustique et Architectures, co-traitant membre du groupement, suite au décès de Monsieur Jean-Bernard Plé.

Cet avenant a pour objet de modifier la composition du groupement jusqu'au terme du marché. La composition du groupement est désormais la suivante : ROUBERT-RAVAUX-CLEMENT Architectes (mandataire) / ARCHITECTURE ET TECHNIQUE / OTE INGENIERIE / OTELIO.

Les prestations initialement confiées à la société Acoustique et Architectures sont portées à la charge de la société ROUBERT-RAVAUX-CLEMENT Architectes, en sa qualité de mandataire solidaire du groupement conjoint.

Le montant du marché est inchangé.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'approuver l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'implantation du Théâtre des Quartiers d'Ivry, Centre Dramatique National du Val-de-Marne en préfiguration à la Manufacture des Œillets.

P.J. : avenant n°2

## **CULTURE**

### **7) Implantation du Théâtre des Quartiers d'Ivry, Centre Dramatique National du Val-de-Marne en préfiguration à la Manufacture des Œillets**

Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre

#### LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code des marchés publics, notamment ses articles 70 et 74,

vu sa délibération en date du 20 septembre 2012 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'implantation du Théâtre des Quartiers d'Ivry, Centre Dramatique National du Val-de-Marne en préfiguration à la Manufacture des Œillets au groupement conjoint, ROUBERT-RAVAUX-CLEMENT ARCHITECTES :

- Architecte : ROUBERT-RAVAUX-CLEMENT ARCHITECTES,
- Scénographe : ARCHITECTURE ET TECHNIQUE,
- Economiste et BET : OTE INGENIERIE,
- BET HQE : OTELIO,
- BET Acoustique : ACOUSTIQUE ET ARCHITECTURES,

considérant que l'entreprise individuelle Acoustique et Architectures, co-traitant membre du groupement titulaire du marché, a été fermée suite au décès de Monsieur Jean-Bernard Plé et que la composition du groupement en est modifiée jusqu'au terme du marché,

considérant qu'il y a lieu en conséquence, de conclure un avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre relative à la nouvelle composition du groupement suivante : Architectes (mandataire) / ARCHITECTURE ET TECHNIQUE / OTE INGENIERIE / OTELIO,

considérant que les prestations initialement confiées à la société Acoustique et Architectures sont portées à la charge de la société ROUBERT-RAVAUX-CLEMENT Architectes, en sa qualité de mandataire solidaire du groupement conjoint,

considérant que cet avenant, n'engendre pas d'augmentation du montant global initial du marché,

vu l'avenant n°2, ci-annexé,

vu le budget communal,

**DELIBERE**

par 38 voix pour et 6 abstentions

**ARTICLE 1** : APPROUVE l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'implantation du Théâtre des Quartiers d'Ivry, Centre Dramatique National du Val-de-Marne en préfiguration à la Manufacture des Œillets avec le groupement conjoint ROUBERT-RAVAUX-CLEMENT Architectes, mandataire.

**ARTICLE 2** : AUTORISE le Maire à signer ledit avenant.

**ARTICLE 3** : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 30 MARS 2017

RECU EN PREFECTURE

LE 30 MARS 2017

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 30 MARS 2017